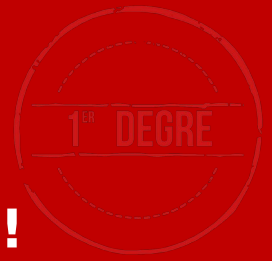




A Rennes et sa métropole, 4 jours ? 4,5 jours ? Halte au mal-être au travail !



En 2014, Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation Nationale de François Hollande, mettait en place le passage de 4 jours à celle de 4,5 jours dans toutes les écoles du territoire.

Au fil du temps, de ministre en ministre, cette réforme a été détricotée. Dans le 35, si le cadre légal reste comme partout celui de 4,5 jours, presque 90 % des communes ont demandé une dérogation pour revenir à 4 jours. Seule Rennes, et quelques villes de la Métropole restent aujourd'hui à 4,5 jours.

La CGT éduc'action 35 dénonce l'absurdité d'une dérogation devenue ultra-majoritaire

- Depuis plusieurs années, la colère s'exprime dans les écoles de Rennes autour des rythmes scolaires. Le 9 novembre 2023, un rassemblement organisé par le collectif 4 jours a réuni près de 200 collègues place de la République à Rennes. Ce collectif a interpellé notre syndicat.

La profession va mal et cela partout, que les collègues travaillent à 4 jours ou à 4,5 jours. Les causes structurelles du mal-être au travail sont connues et subies par toutes et tous (les classes surchargées, le manque de moyens criant pour une vraie école inclusive, les pressions hiérarchiques, le manque de reconnaissance notamment financière,...). Cependant les rythmes scolaires à Rennes avec une pause méridienne trop longue et une amplitude horaire quasi identique à celle des écoles travaillant sur 4 jours participent à la dégradation des conditions de travail des personnels enseignants et des conditions d'apprentissage des élèves.

Le mal être au travail des collègues concernés s'est accru à Rennes avec la mise en place de ces rythmes que nous avons combattu à l'époque.

Le constat est là : les 4,5 jours sur Rennes, tels que mis en place, accroissent le mal être au travail des collègues

La CGT éduc'action revendique :

- La fin des rythmes actuels à Rennes
- Un bilan honnête du rythme mis en place par la ville (au niveau pédagogique, des conditions de travail des collègues,...)
- Un VRAIE négociation entre la ville de Rennes et les syndicats représentatifs au niveau départemental
- Un nouveau projet qui s'appuie sur l'expertise des enseignant.e.s
- Un cadrage national et départemental respectant l'égalité de traitement des personnels. Nous nous opposons à ce que Rennes ait un rythme différent de 90 % des communes de département.

Bilan, cadrage, s'appuyer avant tout sur l'expertise des enseignant.e.s, voilà ce que revendique la CGT éduc 35

Bureau 120, 31 Boulevard du Portugal
CS 90837 35208 RENNES Cedex
Permanences les lundis, jeudis et vendredis
Tél : 06 19 61 48 08 / Premier degré 06 80 81 46 49
35@cgteduc.fr / <https://www.cgteducation35.com>



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation